



Pas de nouvelles de mes avocats depuis 2 ans et demi...

Par **dawn**, le **21/01/2013** à **10:17**

Bonjour,

J'ai commencé en 2008 une procédure complexe à cause d'une erreur médicale grave concernant ma fille. Un avocat a accepté l'affaire, avec l'aide juridictionnelle, et 10% sur le montant du dédommagement obtenu. En mars 2009 je suis allée avec ma fille à l'expertise médicale qui nous a été favorable. Ensuite la dernière convocation chez mes avocats a été en mai 2010, où on m'a fait signer 2 conventions d'honoraires, qui ne sont pas tout à fait identiques, chose dont je me suis aperçue plus tard, chez moi. Depuis, plus de nouvelles. Quand j'appelle le cabinet, la secrétaire me dit que l'affaire traîne, ce qui est tout à fait possible.

Pour me renseigner je suis allée à une consultation d'avocat gratuit à la CCAS, espérant en fait qu'on me dise que c'est normal, mais l'avocate présente m'a dit le contraire, et que je dois saisir le bâtonnier des avocats.

Selon elle, même sans avancement dans une affaire, au moins une ou deux fois par an on doit me tenir au courant. Mais mon avocat m'a dit à plusieurs reprises être assez mécontent d'être si mal payé par l'aide juridictionnelle, donc je suppose qu'il préfère perdre le moins de temps possible avec moi.

Je vous écris pour avoir un 2e avis, car, saisir le bâtonnier des avocats me paraît quand-même une grosse démarche, qui m'effraie un peu, car cela va me mettre en guerre avec mes avocats, qui, normalement, sont là pour m'aider!

La différence dans les 2 exemplaires de convention d'honoraires est la suivante:

- dans le premier est écrit que en cas de succès de la demande d'indemnisation, je renonce à l'aide juridictionnelle et suis d'accord pour lui verser 2500€ et 10% des sommes obtenues.
- dans le 2e exemplaire l'aide juridictionnelle n'est pas mentionnée, il y a juste écrit que les parties (moi et l'avocat) conviennent d'une honoraire de base de 2500€ et les 10%.

Biensûr j'ai téléphoné pour demander des explications, mais il y a toujours que la secrétaire

pour me répondre et elle ne sait pas trop, me dit juste que c'est sûrement pas grave.
Et je l'espère que ce n'est pas grave; quel est votre avis sur tout ceci?
Je vous remercie.